

Communiqué de presse

## **AGIRC ARRCO : la CGT signe pour s'opposer à la ponction du gouvernement sur l'argent des salarié.es et des retraité.es**

A l'issue d'une consultation de l'ensemble de ses fédérations et unions départementales, la direction confédérale de la CGT a décidé de signer l'accord Agirc Arrco. La CGT a obtenu une revalorisation de 4,9 % du montant des pensions, soit le niveau de l'inflation ; ainsi que la fin du malus à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour les futurs retraités, et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour les retraités actuellement pénalisés par un malus de 10 %.

Cette signature s'accompagne d'une lettre de réserve sur la question du rendement et du taux de remplacement des futur.es retraité.es qui, du fait des accords précédents, seront pénalisés par des pensions toujours plus éloignées du salaire de fin de carrière.

Cette signature vise surtout à protéger les retraites complémentaires. En effet, après avoir imposé un violent report de l'âge de départ en retraite, le gouvernement veut prélever chaque année autour d'un milliard d'euros dans les caisses de l'Agirc Arrco pour financer le minimum contributif de retraite. Ceci aurait pour conséquence, en siphonnant les réserves, d'empêcher la revalorisation des pensions et de bloquer pour l'avenir toute possibilité d'amélioration de la situation des salarié.es et des retraité.es du privé.

Une double peine alors qu'ils et elles ont déjà été mis à rude épreuve par le patronat ces dernières années avec :

- un décrochage du montant des pensions par rapport aux prix,
- un système de malus les obligeant à travailler plus longtemps,
- la baisse programmée des pensions pour les actifs et le report de l'âge de départ à la retraite.

Contrairement aux contre-vérités du gouvernement, les réserves de l'Agirc Arrco ne sont pas liées à la réforme du régime général mais aux cures d'austérité imposées par les précédents accords (non signés par la CGT).

La réforme 2023, par ses effets néfastes pour des millions de futur.es retraité.es, n'aura un impact complet qu'en 2032 sur l'Agirc Arrco.

Le Président de la République n'en est pas à son coup d'essai ; il a toujours voulu la fin des retraites complémentaires pour faire main basse sur les réserves. C'était d'ailleurs un des objectifs de sa réforme à points, abandonnée en 2019 grâce à la puissante mobilisation unitaire à laquelle la CGT a pris une large part.

Avec cette signature, la CGT a donc pour objectif de maximiser le rapport de force pour empêcher le gouvernement de remettre en cause l'accord et de ponctionner dans les caisses de l'Agirc Arrco.

La CGT se félicite d'avoir contribué à empêcher le gouvernement de déposer cette semaine un amendement au PLFSS prévoyant cette ponction. Cependant, il ne s'agit, à ce stade, que d'un repli tactique face au risque d'une motion de censure des député.es. En effet, le gouvernement relance son chantage sur les acteurs sociaux. Il menace, si une nouvelle négociation ne débouche pas sur cette ponction, de déposer cet amendement d'ici au mois de décembre, avant la fin de l'examen du PLFSS. La CGT le rappelle fermement : elle refusera de négocier le fusil sur la tempe.

Une fois gagnée cette bataille pour la sécurisation des ressources de l'Agirc Arrco, la CGT fera de l'amélioration des futurs droits à la retraite une priorité pour mettre fin au décrochage du niveau des pensions. Le sacrifice des jeunes générations par la baisse du rendement de l'Agirc Arrco est inacceptable ! Pour garantir le maintien du niveau de vie, la CGT propose d'augmenter les ressources de l'Agirc Arrco, par exemple en augmentant le montant de cotisation des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale femmes/hommes.

Montreuil, le 25 octobre 2023